



# TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE SANS CONTACT

Encaissez plus rapidement les achats de vos clients

## L'ESSENTIEL ▾

- **Rapide**, vous encaissez plus rapidement les achats de vos clients.
- **Pratique**, vous favorisez les petits achats et améliorez la qualité du service rendu à vos clients.
- **Simple**, vous sécurisez la gestion de vos liquidités et de la caisse.

## LE PRODUIT ▾

### • Une solution innovante pour améliorer la qualité du service offert à vos clients

Les Terminals de Paiement Electronique Sans Contact permettent à vos clients de régler rapidement et simplement leurs achats par carte sans contact jusqu'à 50 €, à partir du 11 mai 2020: ils placent simplement leur carte sans contact devant votre lecteur, un signal sonore et une lumière verte indiquent que le paiement est effectué et un ticket de caisse est édité. Plus de carte à insérer ni de code à composer, vos clients gagnent en rapidité et en commodité. Ce terminal accepte aussi le paiement sans contact avec un smartphone compatible.

### • Le fonctionnement de ces cartes sans contact est simple et sûr

- Pour tous les règlements de moins de 50€, à partir du 11 mai 2020\*, vos clients peuvent payer « sans contact », sans insérer leur carte ni composer leur code confidentiel,
- De façon aléatoire, pour les opérations en mode sans contact inférieures à 50€, il pourra être demandé à votre client d'insérer sa carte dans le terminal de paiement et de composer son code confidentiel. Cette mesure de sécurité permet de s'assurer qu'il s'agit bien de l'utilisateur autorisé de la carte et de limiter le risque d'utilisation frauduleuse de la carte.

### • Le fonctionnement des smartphones compatibles est simple et sûr

- Chaque transaction de paiement fait l'objet d'une autorisation demandée à l'émetteur; cela signifie que ce sont les limites de la carte qui s'appliquent.
- Les conditions d'utilisation de la carte de paiement (plafond, solde du compte...) restent les mêmes qu'un paiement sans contact avec carte physique.

### • Une solution performante pour simplifier vos encaissements

- Grâce à la technologie sans contact, vous encaissez plus rapidement les achats de vos clients et fluidifiez ainsi vos files d'attente,
- Vous favorisez les achats de vos clients en leur permettant de payer plus rapidement, même dépourvus de monnaie.

### • Une solution fiable pour sécuriser la gestion des liquidités et de la caisse permettant les paiements sans contact

- Vous gagnez en sécurité comparativement à la gestion des espèces,
- Vous connaissez immédiatement l'ensemble des transactions effectuées pendant la journée et simplifiez la gestion de votre caisse.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET INFORMATIVES ▾

### • Vous êtes déjà client Banque BCP équipé d'un Terminal de Paiement Electronique

Vous signez un nouveau contrat de location du matériel, et un avenant qui viendra compléter votre contrat de paiement de proximité actuel afin d'accepter les paiements sans contact.

### • Vous n'êtes pas encore client Banque BCP équipé d'un Terminal de Paiement Electronique

Vous signez un contrat de location du matériel, un contrat de paiement de proximité et son avenant Sans Contact.

\* Sous réserve d'un montant minimum éventuel pour l'acceptation du paiement par carte.

BANQUE BCP, SAS à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 155 054 747 euros. Siège social : 16, rue Hérolde - 75001 PARIS - N° 433961174 RCS PARIS - N° d'identification TVA FR 71433961174. Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'Oriassous le N° 07002041 - site web ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - site web ACPR : [acpr.banque-france.fr](http://acpr.banque-france.fr). Carte professionnelle de Transactions sur immeubles et fonds de commerce N° CPI 7501 2017 000 021 774.



Banque BCP

Communication non contractuelle à caractère publicitaire.